



Former, développer et promouvoir dans le secteur des services de soins : la politique de Korian

A l'occasion de la remise, sous le haut patronage de la ministre du travail, des diplômes obtenus par 97 collaborateurs du Groupe par la voie de la VAE, Korian fait le point sur sa politique en matière de formation et de ressources humaines.

L'année 2017 a été marquée par le développement du **passport gériatrique**, premier parcours professionnel qualifiant centré sur les métiers du grand âge. Il comprend 193 heures de formation, dont les deux tiers en présentiel, et s'adresse aux Aides-soignants (es), Aides médico-psychologiques, Accompagnants éducatifs et sociaux et Infirmiers(es) diplômés(ées) d'État. Il couvre quatre champs de compétences : les soins et le bien-être de la personne âgée, le projet thérapeutique et la continuité des soins, la stimulation de la personne âgée, les soins et l'accompagnement de fin de vie. A ce jour, **5 000 collaborateurs** Korian sont d'ores et déjà engagés dans ce programme.

En matière de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, 97 certifications d'aides-soignants(es), infirmiers(ères) et gouvernant(es) ont été délivrées par les Ministères des Solidarités et de la Santé, et du Travail en 2017. 150 nouveaux collaborateurs sont engagés dans un parcours de VAE à date.

Ces différentes actions sont portées par la Korian Academy, institut de formation interne du Groupe. Cet institut, créé il y a dix ans, a dispensé en 2017 19.000 formations à 75% des salariés français du Groupe. D'ici 2020, grâce à un développement des formations accessibles à distance et au déploiement d'une plateforme interne dédiée, l'objectif est de pouvoir former chaque année 100% des collaborateurs du Groupe.



D'autre part, plusieurs accords majoritaires ont été signés en 2017.

Le premier porte sur la **Qualité de vie au travail. Cet accord, signé en octobre**, recouvre 5 grands thèmes : la vie collective, l'environnement de travail, la santé et la sécurité au travail, la conciliation vie personnelle et vie professionnelle ainsi que l'organisation du travail. Les mesures prévues dans l'accord contribuent à un plus grand confort de travail des équipes, avec une attention particulière pour les collaborateurs qui rencontreraient des difficultés dans la conciliation de leur vie professionnelle et personnelle.

En juin 2017, un accord a permis la généralisation de la prime unique de **13^{ème} mois** à l'ensemble des collaborateurs non cadres du réseau des établissements.

Enfin, en novembre dernier, après un premier accord sur l'emploi et le handicap signé en 2014, **Korian a renouvelé son engagement en faveur des travailleurs handicapés pour 3 ans**. Ce nouvel accord, s'inscrivant au coeur de la démarche RSE de Korian, a été signé à l'unanimité des 4 organisations syndicales représentatives. Sa mise en oeuvre permettra notamment de créer une communauté de référents handicap sur les territoires et de renforcer la formation et l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap. A l'issue du premier accord où **le taux d'emploi de personnes en situation de handicap a atteint les 5,06%**, Korian entend poursuivre ses engagements afin d'atteindre le taux de 6% grâce à un nouveau plan d'embauche ambitieux.

Pour Sophie Boissard, Directrice Générale du groupe Korian :

« Le groupe Korian a fait de la politique RH, et en particulier de la formation et du développement des compétences de ses collaborateurs l'une de ses premières priorités. Nous cherchons constamment à améliorer la qualité de la prise en charge et des soins dispensés aux quelque 100.000 personnes que nous accompagnons chaque année, et nos efforts en matière de formation y contribuent directement. Ils permettent aussi aux collaborateurs qui le souhaitent de s'inscrire dans des parcours de promotion professionnelle variés et nous nous réjouissons que 97 parcours de VAE aient pu être menés à bien en 2017. »



A propos de Korian – www.korian.com

Le Groupe Korian, groupe européen pluridisciplinaire de soins et de santé, spécialiste du grand âge, existe depuis 15 ans et emploie 49 000 collaborateurs à l'échelle européenne dont plus de 20 000 en France. Les équipes de Korian exercent dans des domaines diversifiés, le soin, bien sûr, mais aussi l'hébergement, la restauration, etc. Les 730 cliniques spécialisées, réseaux de soins, maisons de retraites et résidences services disposent d'une capacité totale de 74 000 lits et accueillent 250 000 patients et résidents chaque année. En France, les 366 établissements du Groupe accueillent chaque année plus de 100 000 patients et résidents.

Pour suivre l'actualité du Groupe sur Twitter : @_Groupe_Korian

Pour consulter l'espace presse avec documents, visuels, et vidéos :

www.presse-korian.com

CONTACTS

caroline.de-jessey@korian.com

emmanuelle.potin@korian.fr

Tél : 01 55 37 53 00